



JOUER LE RAPPORT DE FORCE CONTRE L'ALGERIE

**TROIS PAQUETS DE SANCTIONS POUR REEQUILIBRER
UNE RELATION DIFFICILE**

Par Antranig Kevorkian, Analyste au Millénaire



AVANT-PROPOS

Boualem Sansal a été gracié par l'Algérie grâce à une action diplomatique de l'Allemagne et non de la France. Pourquoi l'Allemagne a su réussir quelque chose que la France n'a pas su réussir alors que notre pays compte la plus grande communauté algérienne à l'étranger ?

L'élection du président algérien **Abdelmadjid Tebboune le 12 décembre 2019** a entraîné de la part de l'Algérie des velléités de retour sur la scène diplomatique internationale à l'aide de ses ressources naturelles et énergétiques et la capacité de l'Algérie à exporter lesdites ressources ne suffisent pas à camoufler les problèmes structurels et les points de discorde entre ce pays et d'autres, à l'instar de la France et du Maroc.

Les tentatives de rapprochement entre la France et l'Algérie se font en vain, et les années 2024 et 2025 en sont la preuve. S'il était prévu depuis le début de 2024 que le président Tebboune devait se rendre à Paris, a minima au mois d'octobre, il n'en fut rien. Aussi, le président Tebboune dans le cadre d'un entretien télévisé en date du 5 octobre 2024, réitéra son refus de se rendre à Paris, en affirmant : « Je n'irai pas à Canossa »¹.

Pour rappel, aller à Canossa est une expression qui remonte au XI^{ème} siècle et signifie en substance « s'incliner ». Cette intervention de la part du président Tebboune est illustrative des rapports incertains voire houleux entre la France et l'Algérie.

Pour comprendre les problèmes actuels dans les rapports franco-algériens, il paraît fondamental d'introduire l'Histoire récente de l'Algérie (notamment à l'aune de la période de colonisation française) (I), d'expliquer les facteurs qui tendant à accentuer la tension entre l'Algérie et la France (II), avant d'organiser un argumentaire sur l'opportunité de sortir de cette « crise » (III).

¹ Ouest-France. « Vidéo : “Je n'irai pas à Canossa ” — le président algérien Tebboune renonce à sa visite en France. » *Ouest-France*,

AVANT-PROPOS	2
UNE RELATION AVEC L'ALGERIE A L'HISTOIRE MOUVEMENTEE.....	4
1830 : UN TOURNANT DANS L'HISTOIRE DE L'ALGERIE	4
FRONT POLISARIO : DES RAPPORTS TENDUS ENTRE LA France, LE MAROC ET L'ALGERIE	6
UN CONTEXTE INTERNATIONAL PROPICE A UN ELOIGNEMENT	9
UNE GEOPOLITIQUE INSTABLE FAVORISANT LE RAPPROCHEMENT DE L'ALGERIE AVEC LES BRICS	9
LA TENTATIVE DE REGIONALISATION DE L'INFLUENCE ALGERIENNE	11
SORTIE DE CRISE : COMMENT JOUER LE RAPPORT DE FORCE ?	13
DES MESURES DEROGATOIRES FAVORABLES AUX ALGERIENS DE France, UNE BONNE FOI A LA FRANCAISE	13
UN « CARBURANT ANTI-Français » EN VOGUE.....	15
COMMENT JOUER LE RAPPORT DE FORCE AVEC L'ALGERIE : PROCEDER PAR PAQUET DE SANCTIONS	17
PAQUET N°1 : COUPER LES MOUVEMENTS FINANCIERS AU DEPART DE LA FRANCE.....	19
PAQUET N°2 : COUPER LES FACILITES ACCORDEES AUX ALGERIENS D'UN POINT DE VUE SOCIAL ET MIGRATOIRE	20
PAQUET N°3 : COUPER LA RELATION AVEC L'ALGERIE EN SUSPENDANT LES ACCORDS DE 1968	21
CONCLUSION.....	22

UNE RELATION AVEC L'ALGERIE A L'HISTOIRE MOUVEMENTEE

1830 : UN TOURNANT DANS L'HISTOIRE DE L'ALGERIE

La France est entrée en conflit avec la Régence d'Alger (appellation historique de l'Algérie) concernant une dette contractée pendant le Directoire pour la fourniture du blé algérien². Certains différends éclatent durant cette période et le 5 juillet 1830 marque la chute d'Alger et le début de sa colonisation par la France.

Selon l'historien Charles-André Julien, cette dette atteindrait l'équivalent de plusieurs **millions de franc-or**, somme colossale pour l'époque³. Malgré les multiples réclamations, les gouvernements français successifs tardent à la régler, alimentant un ressentiment croissant chez le dey d'Alger. L'incident protocolaire du « **coup d'éventail** » du **30 avril 1827**, dans lequel le dey Hussein frappe le consul de France Deval, sert alors de prétexte à Paris pour instaurer un blocus maritime de **trois ans**, mobilisant plusieurs dizaines de navires de guerre⁴.

Depuis cette date, certaines mesures juridiques voient le jour, dans le dessein de mieux contrôler les zones conquises : citons par exemple **le sénatus-consulte institué par Napoléon III le 22 avril 1863**, visant notamment à organiser la propriété foncière en Algérie. Ce sénatus-consulte reconnaît la propriété collective des tribus mais vise en réalité à **individualiser puis morceler** les terres, facilitant par la suite leur appropriation par les colons européens⁵. Les conséquences sont majeures : Benjamin Stora estime qu'entre 1870 et 1914, près de **2,5 millions**

² « *L'Algérie un rebond diplomatique* », Brahim Oumansour, page 37, éditions Eyrolles, 2024.

³ Charles-André Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, 1964.

⁴ Ibid.

⁵ Benjamin Stora, *Algérie 1830–1954*, 1991

d'hectares de terres sont transférés vers la colonisation officielle ou privée, bouleversant en profondeur les structures sociales et économiques des populations autochtones⁶. L'administration, consciente de l'importance stratégique du foncier, multiplie les textes allant dans ce sens — comme la **loi Warnier de 1873** — pour consolider la présence française et d'encourager l'implantation **d'une population européenne qui atteindra environ 1 million de personnes à la veille de la Seconde Guerre mondiale**.

Ce qui est intéressant de noter est le fait que des mouvements nationalistes commencent à poindre en Algérie dès le début du XX^{ème} siècle. Plus tard, au milieu du XX^{ème} siècle, naît un mouvement de libération nationale (*i.e.* le **Front de libération nationale**, « **FLN** »). En effet, après la Seconde Guerre mondiale, les revendications s'intensifient. Les massacres du **8 mai 1945** à Sétif, Guelma et Kherrata — où les estimations vont de **15 000 à 45 000 victimes algériennes selon les historiens** — marquent une rupture définitive entre la population colonisée et l'administration française. Dans le contexte de la décolonisation mondiale, un mouvement de libération nationale structuré émerge : le FLN, fondé en 1954. L'insurrection du **1er novembre 1954**, appelée « Toussaint rouge », enclenche une guerre qui durera près de huit ans et mobilisera jusqu'à **400 000 soldats français**. Cette guerre, qui fait plus d'un million de déplacés internes et plusieurs centaines de milliers de morts, se conclut par **les accords d'Évian du 18 mars 1962, consacrant l'indépendance de l'Algérie**.

Il est à noter que la géographie du pays suscite également des problèmes avec ses voisins et pas uniquement avec la France, notamment le **Maroc** : l'exemple du Polisario en est une illustration parfaite, présentant par ailleurs des enjeux d'actualité.

⁶ Ibid.

FRONT POLISARIO : DES RAPPORTS TENDUS ENTRE LA FRANCE, LE MAROC ET L'ALGERIE

La création du **Front Polisario** (initialement dénommé Front Populaire de Libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro) **date du 10 mai 1973**, avec pour objectif de défendre les territoires du Sahara occidental, situé géographiquement au sud-ouest de l'Algérie, au sud du Maroc et au nord de la Mauritanie.

Les prémisses du conflit entre le Maroc et l'Algérie concernant le Sahara occidental semblent **dater en réalité du 8 octobre 1963**, date à laquelle les premiers affrontements armés éclatent entre les Forces armées royales marocaines (FAR) et l'armée algérienne, à la frontière saharienne, dans ce qui fut communément appelé « *Guerre des Sables* »⁷.

Aucune solution pérenne n'a depuis été trouvée. Pis encore, certaines étapes diplomatiques ont été à l'origine d'un enveniment dudit conflit : citons par exemple les accords d'Abraham, signés à Washington le 15 septembre 2020. En sus de prévoir la normalisation des rapports entre Israël, les Émirats arabes unis et Bahreïn, ces accords s'inscrivent dans la continuité de la position des Etats-Unis qui avaient reconnu la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental.

Historiquement, ce sont les Nations unies qui de longue date tentent de parvenir à une résolution pacifique et juridiquement ancrée de ce conflit, en prenant des « résolutions » concrètes. Ainsi, c'est au travers **d'une résolution No. 2072⁸ datant du 16 décembre 1965** que les Nations unies inscrivent le Sahara occidental dans la liste des territoires à décoloniser en demandant que soient prises « *les mesures nécessaires pour la libération de la domination coloniale des territoires (...) du Sahara espagnol et d'engager à*

⁷ « *L'Algérie un rebond diplomatique* », Brahim Oumansour, page 212, éditions Eyrolles, 2024

⁸ ONU, « Question d'IFNI et du Sahara espagnol », Assemblée générale, 20^e session, 1965.

ces fins des négociations sur les problèmes relatifs à la souveraineté que posent ces deux territoires ».

Plus récemment, au mois d'octobre 2024, un média marocain a relayé l'information suivant laquelle Staffan de Mistura, envoyé personnel de l'ONU pour le Sahara occidental, a déclaré que **la partition du Sahara occidental « pourrait permettre la création d'un Etat indépendant dans la partie Sud et, d'un autre côté l'intégration du territoire du reste du territoire au sein du Maroc, avec la souveraineté sur celui-ci reconnue internationalement »**⁹. Il est à noter que la proposition n'a convaincu ni le Polisario ni le Maroc. A date, aucune solution définitive n'a donc été trouvée sur le thème du Sahara occidental.

Une des raisons qui tendent à fragiliser les bons rapports entre la France et l'Algérie **provient de cette impossibilité de résoudre le conflit territorial lié au Sahara occidental**. La position française est aujourd'hui ambivalente mais semble, à en analyser les faits, favorable à la position marocaine. C'est ainsi que Stéphane Séjourné, alors ministre français des affaires étrangères lors de sa visite à Rabat le 26 février 2024, avait déclaré : *« La France le sait, la question du Sahara occidental est existentielle pour le Maroc et pour tous les Marocains. Nous l'avons dit et je le redis aujourd'hui peut-être avec plus de force. Il est désormais temps d'avancer, j'y veillerai personnellement »*¹⁰.

L'inclinaison au profit des intérêts marocains semble de plus en plus évidente du point de vue de la France, preuve en est la visite d'Emmanuel Macron au Maroc qui s'est tenue en octobre 2024, et qui s'est soldée par une déclaration de notre Président le dernier jour de sa visite suivant laquelle *« nous agissons en nous engageant diplomatiquement pour convaincre que la solution marocaine est la seule au sein de l'Union Européenne, aux Nations-Unies »*. De quoi accentuer d'autant plus les discordances entre les intérêts français et algériens.

⁹ Médias24. *De Mistura propose un plan de partition du Sahara*, octobre 2024.

¹⁰ Bobin, F. *L'Algérie met en garde la France contre une évolution de sa position sur le Sahara occidental*. Le Monde, juillet 2024.

Lesdites discordances ne sont cependant pas sans lien avec certains événements internationaux majeurs (*i.e.* la guerre en Ukraine, le rapprochement de plus en plus évident entre l'Algérie et les BRICS...). Il semble donc nécessaire d'analyser consécutivement certains facteurs de « tensions » entre la France et l'Algérie, sous l'angle économique, diplomatique et géopolitique.

UN CONTEXTE INTERNATIONAL PROPICE A UN ELOIGNEMENT

UNE GEOPOLITIQUE INSTABLE FAVORISANT LE RAPPROCHEMENT DE L'ALGERIE AVEC LES BRICS

L'Algérie semble avoir des velléités de rapprochement avec les BRICS. Pour rappel, les « BRICS » correspondent à un regroupement de pays créé en 2009 à l'initiative de la Russie, comprenant le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. **Depuis 2024, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Iran, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis ont intégré officiellement les BRICS.**

L'Algérie avait déposé une demande en novembre 2022 afin d'adhérer aux BRICS, essuyant cependant un refus par la suite. Ceci n'a pas empêché l'Algérie de poursuivre sa trajectoire de rapprochement avec les BRICS. Preuve en est le dernier sommet de ce regroupement qui s'était tenu à **Kazan (Russie) entre les 21 octobre et 24 octobre 2024** et dans le contexte duquel l'Algérie avait obtenu un statut de « membre partenaire ». L'efficacité de ce « rapprochement » de l'Algérie avec les BRICS reste cependant à prouver pour les années à venir. Preuve en est le dernier sommet des BRICS, lorsque l'Algérie a eu l'opportunité de rejoindre la Nouvelle Banque de Développement (NBD), renforçant ainsi le rôle de ce pays au sein de ce regroupement, sans pour autant en faire partie à part entière.

Économiquement, on constate deux tendances, *a minima* conjoncturelles :

- une **coopération accrue entre Moscou et Alger**, à l'instar d'un partenariat signé en 2016 et relancé en 2022 entre Rosatom, entreprise publique russe spécialisée dans le secteur de l'énergie nucléaire, et le service algérien de l'énergie nucléaire pour développer plusieurs projets dans les secteurs médical, métallurgique et énergétique¹¹ ;

¹¹ « L'Algérie un rebond diplomatique », Brahim Oumansour, page 164, éditions Eyrolles, 2024

- une part croissante du commerce Algérie/Bruxelles au détriment des échanges franco-algériens : le commerce de marchandises entre l'Algérie et les pays de l'UE a augmenté depuis les 20 dernières années pour atteindre 46,4 Mds € en 2024¹². En revanche, les échanges franco-algériens ont subi une perte de vitalité, d'où le fait que la tendance est plus aux importations en provenance d'Algérie qu'aux exportations vers ce pays. Ce phénomène est confirmé par les chiffres du Trésor, présentant du point de vue de la France une dégradation de son solde commercial vis-à-vis de l'Algérie.¹³

L'évolution du commerce bilatéral franco-algérien (en Mds EUR) depuis le 2018

Source : Douanes françaises

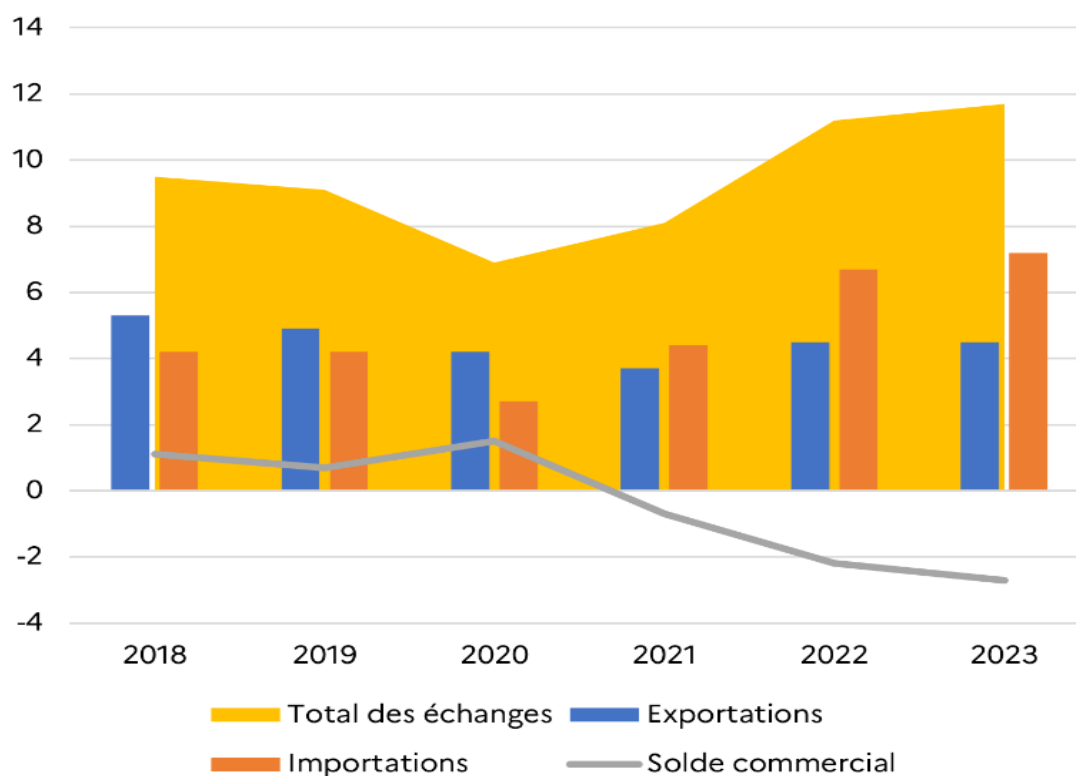


Figure 1 : L'évolution du commerce bilatéral franco-algérien (en Mds EUR) depuis 2018¹⁴

¹² European Commission. *EU trade relations with Algeria: Facts, figures and latest developments*. Retrieved November 21, 2025.

¹³ Direction générale du Trésor. *Relations économiques bilatérales – Algérie*. Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, février 2025.

¹⁴ Ibid.

Rappelons aussi la différence notable des entreprises françaises implantées en Algérie par rapport au voisin marocain. **Les chiffres officiels indiquent qu'il y a plus de 1 300 filiales d'entreprises françaises implantées au Maroc.** Il est intéressant à ce titre de consulter la page du Service économique régional (SER) de Rabat¹⁵.

A titre de comparaison, les chiffres officiels tendent à démontrer une présence d'entreprises françaises en Algérie sensiblement inférieure au cas marocain. En effet, **les chiffres officiels recensent seulement 500 entreprises françaises implantées en Algérie**¹⁶. Cette démonstration de perte de vitesse en termes de rapports géopolitiques et économique entre la France et l'Algérie est le corollaire de la volonté de l'Algérie d'asseoir de façon solitaire son influence au niveau régional.

LA TENTATIVE DE REGIONALISATION DE L'INFLUENCE ALGERIENNE

L'Algérie contribue à la stabilité régionale. L'ambition de puissance du pays, notamment depuis l'élection du président Tebboune en décembre 2019, accentue ce phénomène. Plusieurs exemples en sont illustratifs.

Militairement, l'Algérie a modernisé son armée et l'a dotée d'armes et d'équipements de pointe pour surveiller ses frontières. Sa consolidation militaire lui a permis de contrer la menace terroriste, de sécuriser ses frontières avec le Mali et la Libye et également de rassurer ses partenaires sur sa capacité à assurer un rôle de stabilisateur de paix au niveau régional. En termes de dépenses militaires, sans surprise, l'Algérie se place en 1^{ère} position au niveau du continent africain. Plus précisément, selon un graphique du site *Statista*, **l'Algérie avait alloué 8,2% de son PIB à ses dépenses militaires (pour l'année 2023)**¹⁷.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Relations bilatérales - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr)

¹⁷ Statista, *The statistics portal for market data, market research and market studies*. Novembre 2025.

Cette tentative de repositionnement et d'influence au niveau régional fait également de l'Algérie un des pivots de la lutte antiterroriste : l'Algérie est un des fondateurs du Forum mondial de lutte contre le terrorisme global (*Global Counterterrorism Forum*), initié à New-York le 22 septembre 2021.

La **position de l'Algérie dans la lutte antiterroriste au niveau régional** n'occulte cependant pas les difficultés qu'a le pays à assurer la pérennité de son influence régionale, notamment par l'intervention de ses forces armées. En effet, l'ordre juridique algérien n'a pas toujours été à la hauteur des ambitions algériennes dans la sphère régionale voire internationale. Ce n'est qu'à partir de la révision de la constitution algérienne de décembre 2020 que l'armée s'est désormais vu octroyer le pouvoir de participer à des missions à l'extérieur des frontières du pays. En revanche, il y a fort à parier qu'eu égard à la doctrine « non-interventionniste » de l'Algérie, que cette dernière ne se couvrira pas derrière cette constitution révisée pour attaquer frontalement ses ennemis ou défendre ses intérêts à l'international mais qu'elle se contentera de consolider son influence via la négociation avec des organisations intergouvernementales, à l'instar de la *Cedeao* (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). **Les tensions sont cependant vives entre Bamako, la Cedeao et Paris, qui font partie de l'équipe de médiation, rendant les négociations difficiles pour le cas du Mali.**

Ce qui précède est en partie illustratif de la perte d'influence de la France au sein du continent africain : le cas récent le plus emblématique est le retrait, **le 24 septembre 2023, des 1 400 soldats français déployés à Niamey**. In fine, à date, les relations franco-algériennes, tant d'un point de vue diplomatique qu'économique, semblent pour le moins compromises à moyen terme.

En revanche, eu égard à l'importante communauté algérienne en France, à l'accord franco-algérien de 1968, ainsi qu'à la langue française en commun, ne peut-on pas envisager une sortie de crise par la voie culturelle et la question de l'assimilation ?

SORTIE DE CRISE : COMMENT JOUER LE RAPPORT DE FORCE ?

L'étude des relations entre la France et l'Algérie est importante car, selon les dernières statistiques officielles de l'INSEE, **47,7 % des immigrés vivant en France sont nés en Afrique (dont 12,4% en Algérie)**¹⁸.

Le socle culturel commun entre les français d'origine algérienne et les français dits de « souche » est évident. C'est notamment cela qui constitue un argument pour maintenir un régime plus « favorable » aux ressortissants algériens vivant en France, si on parle d'immigration.

En revanche, force est de constater qu'en dépit de la bienveillance de l'État français à l'égard des ressortissants algériens, les difficultés de dialogue entre les deux pays semblent pérennes. Pis encore, les changements de ces dernières années au niveau du pouvoir algérien qui tendent à discréditer un quelconque reliquat d'influence française (tant culturelle que linguistique) alimentent cette discorde et rendent encore plus difficile l'adoption d'une voie vers la réconciliation.

DES MESURES DEROGATOIRES FAVORABLES AUX ALGERIENS DE FRANCE, UNE BONNE FOI A LA FRANCAISE

La France semble disposée, via sa législation notamment, à intégrer au mieux les ressortissants algériens. Ceci se comprend parfaitement car, **dans la liste officielle des étrangers par nationalité vivant en France, actualisée à août 2024 par l'INSEE, 642 000 d'entre eux étaient algériens**¹⁹.

¹⁸ Insee. *L'essentiel sur... les immigrés et les étrangers* (Statistiques n° 363 3212). Institut national de la statistique et des études économiques, octobre 2025.

¹⁹ Ibid.

Il est à noter que les ressortissants algériens sont assujettis à un régime spécial consacré par un accord liant la France et l'Algérie, datant du **27 décembre 1968**. En sus de ce qui précède, des mesures entrées en vigueur très récemment tendent d'ailleurs à préserver ce régime de faveur : il est ici fait référence à la **loi du 26 janvier 2024 visant à contrôler l'immigration et améliorer l'intégration, dite « Loi Immigration »**²⁰.

En effet, certaines dispositions de cette loi, par dérogation, ne s'appliquent pas aux ressortissants algériens soumis à **l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968**²¹ : il s'agit par exemple de la signature du contrat d'intégration républicaine (« CIR »), qui ne concerne donc pas les algériens. A titre de rappel, le CIR est un engagement signé par des demandeurs de titres de séjour en France, à la fin d'un parcours d'intégration comportant des journées obligatoires de formation civique et, le cas échéant, des formations linguistiques en fonction du niveau du demandeur.

Cette souplesse politique accordée aux ressortissants algériens est une des preuves que la France, en dépit des vicissitudes de ces dernières années dans les rapports entre la France et l'Algérie, continue **d'exhiber sa bonne foi et sa volonté d'intégrer au mieux les ressortissants algériens au sein de la communauté française**.

La volonté législative n'est certes pas exclusive d'une volonté sur le plan diplomatique mais force est de constater que le pouvoir algérien ne semble, *a minima*, pas très enclin à renouer le dialogue, depuis notamment l'élection du président Tebboune le 13 décembre 2019.

²⁰ Immigration et intégration - Sénat (senat.fr)

²¹ Pour plus de précisions, voir la page 9 de l'étude d'impact du projet de loi : https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/Media/files/autour-de-la-loi/legislatif-et-reglementaire/etudes-d-impact-des-lois/ei_art_39_2023/ei_iomv2236472l_cm_1.02.2023.pdf

UN « CARBURANT ANTI-FRANÇAIS » EN VOGUE

Xavier Driencourt, ancien ambassadeur de France en Algérie, estime que la légitimité du pouvoir politique algérien est aujourd'hui alimentée par un « **carburant anti-français** »²². Ceci se traduit à la fois au niveau des débats sur la question mémorielle, sur la pratique de la langue française en Algérie et sur l'instrumentalisation par le pouvoir politique de faits divers impliquant des personnes d'origine algérienne.

Les questions mémorielles

Les questions mémorielles ont été récemment ravivées par la remise du rapport Benjamin Stora à Emmanuel Macron en janvier 2021. Des historiens (Mohamed El Korsou, Daho Djerbal ou Amar Mohand-Amer) ont signé une lettre ouverte au président Tebboune en lui demandant d'ouvrir les archives nationales²³, en exigeant l'application de la loi régissant les Archives nationales, **la loi 88-09 du 26 janvier 1988**, rédigée à un moment où la question des archives était au cœur de la volonté de créer un État moderne.

Bien que l'Algérie souhaite plutôt une repentance de la part de la France, le rapport Benjamin Stora dénonce les excès d'une culture de repentance et les lobbys mémoriels et préconise plutôt la reconnaissance par la France des « *discriminations et exactions dont ont été victimes les populations algériennes* »²⁴.

La position anti-française du pouvoir algérien se traduit aussi par la remise en question de la langue française au niveau de l'éducation.

²² Le Figaro, Xavier Driencourt, Bing Videos, 2024.

²³ Plus de développements à cet égard au sein de l'ouvrage « *Comment la France a (encore) perdu l'Algérie* », de Mélanie Matarese, éditions Les Presses de la Cité, octobre 2024, pp. 64-65.

²⁴ Benjamin Stora, *Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie*. Présidence de la République française, janvier 2021, p. 94.

La remise en cause de l'apprentissage du français

En 2022, il fut décidé en Algérie d'instaurer l'anglais comme langue obligatoire dès la 3^{ème} année de primaire, officiellement au même titre que le français qui n'est, en pratique, que très peu enseigné du fait d'un manque d'enseignants. Xavier Driencourt rappelle dans son ouvrage précité (page 104) qu'en septembre 2023 une décision a été prise d'« *interdire les programmes français et les cours correspondants dans les écoles privées algériennes* ». La menace sur la langue française, et par voie de conséquence de la culture française, est donc évidente.

L'instrumentalisation des faits divers

Le mois de juin 2023 marque **la date de la mort de Nahel**, un jeune de 17 ans tué par un policier après un refus d'obtempérer. À la suite de ce malheureux événement, le ministère des Affaires étrangères algérien, dans un communiqué, a rappelé à la France « *son devoir de protection, soucieux de la quiétude et de la sécurité dont doivent bénéficier nos ressortissants sur leur terre d'accueil* ». Cette position du ministère n'est pas sans rappeler la demande faite par le président algérien d'alors Houari Boumédiène, à Georges Pompidou d'assurer la sécurité de « ses ressortissants » en allant jusqu'à suspendre l'immigration. Rapprochement somme toute excessif...

Que peut faire la France pour contrecarrer le comportement quasi ignominieux, depuis plusieurs années, du Gouvernement algérien ?

COMMENT JOUER LE RAPPORT DE FORCE AVEC L'ALGERIE : PROCEDER PAR PAQUET DE SANCTIONS

Emmanuel Macron, durant sa visite en Algérie du 25 au 27 août 2022, déclarait simplement que la relation franco-algérienne est « **une histoire d'amour qui a sa part de tragique** ». Dont acte, le côté tragique est aujourd'hui prégnant. Les Français ont l'impression qu'il s'agit d'une glissade inexorable vers un cul-de-sac diplomatique.

Emmanuel Macron, nuancant ses velléités quant à une possible renégociation de l'accord de 1968, s'est récemment trouvé dans une « impasse » parlementaire lorsque les députés ont adopté, le 30 octobre dernier, une résolution appelant les « **les autorités en ayant la compétence à dénoncer les accords franco-algériens du 27 décembre 1968** ».

La résolution ne revêt, à date, **qu'une portée symbolique** mais le geste n'en demeure pas moins puissant de la part de la France, d'autant plus que l'actualité récente y est invoquée :

- ❑ L'emprisonnement arbitraire de l'écrivain Boualem Sansal ;
- ❑ Le non-respect par l'Algérie des droits de l'Homme ;
- ❑ La non-permission d'entrée sur son territoire de ses citoyens frappés d'une obligation de quitter le territoire français.

En pratique, aucune contrainte juridique pour l'Algérie, le geste n'étant que symbolique, pour reprendre le terme susvisé. En revanche, **force est de constater que la voie est ouverte à un rapport de force vis-à-vis de l'Algérie**. La France ne restera pas oisive face à un Gouvernement algérien dédaigneux, d'autant que 74% des Français y sont favorables²⁵. La position « **neutre** » de Macron, en tant que chef de l'exécutif, est compréhensible (de son point de vue à tout le moins). Les élections présidentielles de 2027

²⁵ CNEWS, *Sondage : 74 % des Français favorables à la suppression des accords de 1968 facilitant la circulation, le séjour et l'emploi des Algériens en France*, octobre 2025.

approchent à grands pas et le Président n'a pas forcément l'intention de perturber son électorat potentiel, même s'il ne pourra pas être candidat.

Cela étant dit, **la mise en œuvre d'une dénonciation unilatérale n'est pas explicitement prévue par l'accord de 1968**. A noter de surcroît qu'à l'aune du droit international (voir notamment l'article 56 de la Convention de Vienne sur le droit des traités (1969), qu'« un traité qui ne contient pas de dispositions relatives à son extinction et ne prévoit pas qu'on puisse le dénoncer ou s'en retirer ne peut faire l'objet d'une dénonciation ou d'un retrait (...) ». Le même article prévoit qu'une partie à la convention pourrait notifier à l'autre, 12 mois à l'avance, son intention de dénoncer un traité.

Sous l'angle du droit national, et plus particulièrement au regard de l'article 52 de notre Constitution, **il y est prévu que « le Président de la République négocie et ratifie les traités**. Il est informé de toute négociation tendant à la conclusion d'un accord international non soumis à ratification ».

Est-ce à dire que le pouvoir de pérenniser les rapports France-Algérie se trouve dans la main du Président Macron ? Tout à fait ! D'où la nécessité pour notre pays d'avoir un homme fort à la tête de l'État. **Le début d'un rapport de force ne dépend fondamentalement que de la volonté de notre Président**. La passivité du Président (joute oratoire exclue) n'est plus possible. Durcir le ton, imposer la dénonciation de la convention de 1968 dans le respect des normes susvisées, imposer une procédure administrative stricte pour que l'Algérie réintègre automatiquement ses ressortissants frappés d'une OQTF et retrouver à terme un rapport plus équilibré avec l'Algérie, semblent être les options les plus évidentes.

Ainsi, pour mettre en place un rapport de force avec l'Algérie, la France doit procéder avec une nouvelle méthode et un nouveau contenu dont nous définissons les contours autour de **trois paquets de sanctions**. Il s'agit d'une série de paquets de décisions qui visent à faire en sorte que cela coûte plus cher à l'Algérie de ne pas coopérer que l'inverse.

PAQUET N°1 : COUPER LES MOUVEMENTS FINANCIERS AU DEPART DE LA FRANCE

Le premier paquet s'articule autour d'une logique simple : **perturber temporairement les flux financiers France–Algérie** afin de signaler un changement brusque de posture. Dans cette approche, une suspension de courte durée — une semaine — peut produire un impact psychologique et politique notable, tout en demeurant un outil limité dans le temps.

La première mesure serait la **suspension temporaire des transferts d'argent (Western Union et plateformes similaires) vers l'Algérie**. Les transferts de fonds constituent pour de nombreuses familles un complément de revenus essentiel. Leur interruption momentanée n'a pas seulement une portée économique : elle représente une façon de souligner la capacité de la France à agir sur des flux financiers structurants.

De même, il conviendrait de suspendre **les prestations sociales versées à des bénéficiaires résidant durablement en Algérie**. Certaines aides (retraites, etc.) continuent d'être perçues en dehors du territoire français, ce qui constitue un levier administratif significatif.

La troisième composante pourrait consister à **geler les avoirs de certaines personnalités algériennes disposant de biens ou de capitaux en France**. Il s'agirait d'un geste hautement symbolique, souvent utilisé dans la diplomatie internationale : il cible les élites plutôt que la population générale et témoigne d'un durcissement explicite du ton. Ce type de mesure a par ailleurs un potentiel d'efficacité important dans les régimes où une partie des élites place ses ressources financières à l'étranger.

Ainsi, ce premier paquet vise une pression directe, rapide, et fortement visible, destinée à créer un choc politique immédiat.

PAQUET N°2 : COUPER LES FACILITES ACCORDEES AUX ALGERIENS D'UN POINT DE VUE SOCIAL ET MIGRATOIRE

Le deuxième paquet consiste à remettre en cause toutes les facilités dont l'Algérie bénéficie historiquement dans ses relations avec la France, au-delà de la dimension financière.

La première mesure théorique consisterait à **interpeller la Commission européenne pour qu'elle applique des sanctions diplomatiques et commerciales vis-à-vis de l'Algérie**. Si Bruxelles refuse ou se montre hésitante, la France pourrait agiter la menace de **suspendre sa contribution financière**. Cette approche vise à étendre la pression française à un niveau européen, afin d'éviter qu'Alger ne compense une dégradation bilatérale par un recentrage sur l'UE.

À cela pourrait s'ajouter la **suspension des visas diplomatiques**, voire un **rappel pour consultation de l'ambassadeur de France à Alger**. Ce type de mesure relève du registre classique de la diplomatie coercitive. En parallèle, la **suspension temporaire des vols Alger-Paris** constituerait une action hautement symbolique et immédiatement perceptible. Cette ligne aérienne est l'une des plus empruntées entre la France et l'Afrique du Nord. Sa fermeture, ne serait-ce que sur quelques jours, représenterait un signal diplomatique clair à l'égard des autorités algériennes.

Enfin, Paris pourrait **révoquer certains droits sociaux ou migratoires spécifiques accordés aux ressortissants algériens**. Depuis plusieurs décennies, les Algériens bénéficient d'un statut particulier en raison de dispositifs bilatéraux anciens liés aux différents accords passés (1968, 1994, 2012). Mettre fin à ces facilités reviendrait à replacer les relations migratoires dans un cadre standard comparable à celui appliqué à d'autres États tiers.

Ce deuxième paquet a donc pour vocation d'établir **une pression plus diffuse**, s'étendant au quotidien des interactions franco-algériennes, préfigurant une rupture plus profonde.

PAQUET N°3 : COUPER LA RELATION AVEC L'ALGERIE EN SUSPENDANT LES ACCORDS DE 1968

Le troisième paquet représente l'option la plus structurante, car elle vise à **transformer durablement le cadre juridique des relations bilatérales**. Le cœur de cette approche réside dans la **suspension ou la dénonciation des Accords de 1968**, qui organisent depuis plus d'un demi-siècle les conditions de circulation, de séjour et d'emploi des ressortissants algériens en France.

Ces accords sont singuliers : **aucun autre pays tiers ne bénéficie d'un tel cadre privilégié**. Leur suspension aurait pour effet d'aligner le régime algérien sur celui appliqué à l'ensemble des pays hors UE. Cette décision modifierait profondément l'architecture migratoire entre les deux pays et enverrait à Alger un signal de rupture nette avec le passé postindépendance.

Enfin, dans une logique de pression maximale, la France pourrait encourager ses partenaires — européens notamment — à **isoler diplomatiquement le régime algérien, le transformant en « régime paria »**.

Ce troisième paquet constitue donc la phase ultime d'une stratégie graduée, marquant non plus une tension ponctuelle mais un changement durable de paradigme relationnel.

CONCLUSION

Dans l'absolu, conclure aujourd'hui sur l'avenir des rapports franco-algériens semble relever de la gageure, à tout le moins d'une extrême difficulté. De plus, les angles d'analyse (diplomatique, économique, géopolitique, culturel...) sont tellement variés que seul le temps nous livrera une réponse pertinente.

Les positions de notre Président sont tellement aléatoires qu'il est difficile de trancher sur la pérennité d'une bonne entente diplomatique entre la France et l'Algérie. Preuve en est, **Boualem Sansal a été gracié par l'Algérie grâce à une action diplomatique de l'Allemagne et non de la France.**

In fine, ce n'est pas la guerre diplomatique vis-à-vis de l'Algérie que souhaitent les Français, mais tout simplement le respect de tous les droits et devoirs républicains incombant à chaque résident sur le territoire français.

Par **Antranig Kevorkian**, Analyste du Millénaire.

Crédit photo : [Emmanuel Macron, French politician](#), President of France since 14 May 2017, Faces Of The World, via Wikimedia Commons, sous licence CC BY 2.0.

[Abdelmadjid Tebboune \(2023\)](#), de [State Duma of the Russian Federation](#), via Wikimedia Commons, sous licence CC BY 4.0.



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Directeur général : Matthieu HOCQUE

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clément PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Florian GERARD-MERCIER

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*